

SARL SAGE SERVICES ENERGIE
ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF AU MARCHE D'EXPLOITATION
DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE VMC, DE
PRODUCTION D'ECS, DE VENTILATION, DE FROID ET DE TRAITEMENT DES
EAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE ET DU CCAS DE CLEON
1 – Commande Publique
1-1 – Marchés Publics

Nous, Frédéric MARCHE, Maire de Cléon,

Vu

- Les ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, les décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 et n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 remplaçant le code des marchés publics abrogé,
- Le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, ainsi que le décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique ;
- La délibération en date du 05 mars 2020 approuvant le règlement intérieur, applicable à l'ensemble des acheteurs de la Ville, en vue de veiller au respect du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006, telle que défini à l'article 28 du Code ;
- La délibération en date du 06 juin 2021, donnant délégation au Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Constatant que la publicité a été réalisée conformément aux dispositions arrêtées dans la délibération du 05 mars 2020 :

Avis d'Appel à la concurrence mis en ligne le 24 février 2023 ;

- o Plateforme MPE 276 ;
- o MAPA ON-LINE ;

Objet du marché : AMO relatif au marché d'exploitation de chauffage ;

Durée du marché : Le présent marché est conclu à sa date de notification et prendra fin au minimum au 31 décembre 2029, au maximum au 31 décembre 2032 ;

Analyses des offres : Le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer ce marché à la SARL SAGE SERVICES ENERGIE, conformément au rapport d'analyse des offres présenté en Commission de Suivi des Offres le 10 mai 2023 ;

Estimation du montant du marché : 70 000,00 € HT ;

Montant du marché : 65 975,00 € HT ;

DECIDONS

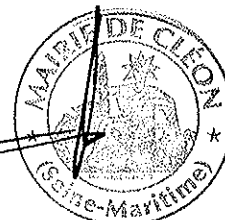
ARTICLE 1^{er} : La proposition de la SARL SAGE SERVICES ENERGIE, concernant la mission d'AMO au marché d'exploitation de chauffage, a été acceptée par le représentant du pouvoir adjudicateur, pour un montant de 65 975,00 € HT.

ARTICLE 2^{ème} : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de MESNIL-ESNARD/GRAND-QUEVILLY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la décision prise en application de l'article L 2122-22.

Fait à Cléon, le 30 mai 2023

Par délégation du conseil municipal,
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr